



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Liberté
Egalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

LETTRE D'INFORMATION - HORS SÉRIE - DSDEN 14



IMPULSER


L'ENGAGEMENT CITOYEN

*au service
de la construction
de ses parcours*



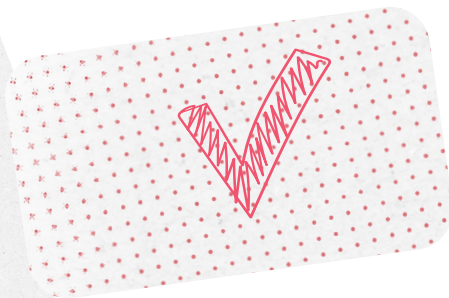
 Débuter et enrichir
son parcours citoyen

 Approfondir et valoriser
ses compétences citoyennes

 Choisir la professionnalisation
vers les métiers du sport
et de l'animation



Une collaboration du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports et de l'Inspectrice de l'Éducation nationale, inspectrice
en charge de l'orientation - DSDEN 14.



“ DÉBUTER ET ENRICHIR SON PARCOURS CITOYEN ”

• *Le bénévolat associatif*

Si le bénévolat peut être découvert et débuter très jeune, c'est à partir de 16 ans qu'un jeune a le plus de chance de pouvoir faire du bénévolat, et c'est à partir de 18 ans que les missions proposées par les associations sont les plus nombreuses. D'ailleurs, parfois, l'engagement bénévole fait partie du cursus scolaire ! Une grande variété de causes est possible : participer à des opérations de sensibilisation sur les droits humains, les droits des enfants, sensibilisation au handicap, visites de personnes isolées, soutien scolaire, mentorat, animation d'activités créatives, sportives, etc.

Pourquoi faire du bénévolat quand on est jeune ?

Tout d'abord, **chaque bénévole compte**, quel que soit son âge. En s'engageant jeune, l'élève apporte aux associations et à leur public, leur enthousiasme, leur énergie et leurs idées. Souvent, les missions sont réalisées en groupe, ce qui permet de faire des rencontres, de gagner en confiance et de se former à son rythme.



Par ailleurs, **les jeunes qui s'engagent dans le monde associatif acquièrent une expérience unique**, souvent riche en rencontres et en apprentissages. Le bénévolat complète les savoir-faire et les savoir-être acquis au cours de la scolarité et dans les loisirs. Participer à l'action d'une association permet ainsi de mieux se connaître et de se développer personnellement. Enfin, s'engager pour une cause, qu'elle soit sociale, environnementale, éducative, culturelle, artistique, sportive ..., est un premier engagement citoyen et une satisfaction personnelle.

Valoriser son expérience de bénévole auprès des recruteurs et dans son dossier d'études supérieures : faire ou avoir fait du bénévolat est un atout de tout dossier de candidature, que ce soit pour les études, pour une alternance, un premier emploi. Ainsi, Parcoursup a prévu une rubrique « Activités et centres d'intérêt » dans laquelle le candidat peut mentionner ses engagements citoyens, ses activités bénévoles et associatives. Il est encouragé à le faire car cela permet aux enseignants du supérieur d'en savoir plus sur lui.

[Voir le site](#)

• *Les juniors associations*



Junior Association est une démarche souple qui permet à tout groupe de jeunes (à partir de deux jeunes), âgés de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. Ce

dispositif permet aux jeunes d'expérimenter la gestion d'une association tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisé et sur mesure, d'une reconnaissance officielle (assurance, ouverture d'un compte bancaire, demandes de subventions...).

[Voir le site](#)

Contact local pour le Calvados :

Juline LEDEMENEY - chargée de projet et formatrice Engagement des Jeunes - Référente Service Civique et Juniors Associations - Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Tel : 06 99 94 73 71

juline.ledemeney@laliguenormandie.org

Des vidéos en accès libre pour découvrir les juniors associations :



[Lien vers les vidéos](#)

• La réserve civique « jeveuxaider.gouv.fr »



Lancée en mars 2020 à la demande du Président de la République, en réponse à la crise du COVID, **JeVeuxAider.gouv.fr** a permis d'organiser l'accueil des déplacés lors de la guerre en Ukraine, ou de catastrophes climatiques, comme celles survenues à Mayotte, et à la Réunion, suite au passage des cyclones Chido et Garance.

Sur JeVeuxAider.gouv.fr, les [missions de bénévolat](#) sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 16 ans et résidant en France, sans condition de nationalité. Les jeunes volontaires peuvent rechercher au plus proche de chez eux des missions ponctuelles, très courtes (2h) ou plus longues, sur de nombreuses thématiques :

- Aménagement d'espaces naturels
- Evenementiel
- Gestion des ressources humaine
- Informatique
- Logistique
- Maraude
- Mentorat et parrainage
- Soins aux animaux
- Traduction
- Accompagnement à la mobilité
- Accueil / Information
- Actions de sensibilisation
- Activités sportives
- Aide aux démarches administratives



JeVeuxAider.gouv.fr en 2025, c'est :

- **680 000** bénévoles inscrits.
- **20 000 missions** proposées sur tout le territoire.
- **Plus de 17 000** organisations d'intérêt général.
- **660 bénévoles** de tous âges qui s'engagent chaque jour.

• *Etre jeune sapeur pompier (JSP)*



Dans le Calvados, les sections de jeunes sapeurs-pompiers sont des structures associatives qui dépendent de [l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Calvados](#). Elles sont animées dans les centres de secours par des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires qui disposent de la formation spécifique d'encadrant JSP. Les jeunes filles et garçons qui intègrent ces sections apprennent les règles du vivre ensemble, le respect et la solidarité. À l'issue des quatre années que constitue leur cursus, ils peuvent obtenir un brevet national et à 16 ans révolus, s'ils le souhaitent, devenir sapeur-pompier volontaire dans un centre d'incendie et de secours du Calvados.



Comment devenir jeune sapeur-pompier dans le Calvados :

- avoir 13 ans minimum ;
- remplir les conditions d'aptitude physique et médicale ;
- ne faire l'objet d'aucune condamnation inscrite au Casier judiciaire ;
- fournir une autorisation parentale.

Les Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) se rassemblent tous les mercredis ou samedis pour participer à des journées d'initiation autour des missions des sapeurs-pompiers (lutte contre l'incendie, secourisme...) ainsi qu'à des compétitions sportives sapeurs-pompiers de niveau départemental, régional, national ou encore à des cérémonies et des défilés.

Contact : contact@udsp14.net

Rejoindre les jeunes sapeurs pompiers



[Voir le site](#)



“ APPROFONDIR ET VALORISER SES COMPÉTENCES CITOYENNES ”

• Passer son Bafa

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances. Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ils peuvent être également des sociétés commerciales ou des particuliers.

Le candidat doit être âgé de 16 ans au moins le premier jour de la session de formation générale, sans possibilité de dérogation.

BAFA | BAFD

Devenir animateur, pourquoi ?

- Pour s'engager dans le domaine de l'éducation et vivre une expérience humaine inoubliable.
- Pour faire ses premiers pas au sein d'une équipe d'animation.
- Pour acquérir des connaissances, de l'expérience pratique et des qualités personnelles importantes.

Être animateur, c'est quoi ?

- C'est aider des jeunes à s'épanouir et à gagner en autonomie, en encadrant des activités de loisirs, culturelles et sportives.
- C'est participer, au sein d'une équipe dynamique, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique.
- C'est organiser et animer la vie quotidienne des enfants et des adolescents (repas, hygiène, repos, etc.).

Le Bafa : 3 étapes

1. La session de formation générale (au moins 8 jours).
2. Le stage pratique (au moins 14 jours) en tant qu'animateur stagiaire dans une structure.
3. La session d'approfondissement (au moins 6 jours) ou de qualification (au moins 8 jours).

Combien coûte la formation ?

Le coût du Bafa varie en fonction des organismes de formation. En effet, les sessions sont organisées en pension complète ou demi pension ou sans hébergement ni repas. Les sessions de formation générale coûtent entre 340 et 750 €, celles d'approfondissement, entre 306 et 500 €. Les sessions de qualification coûtent plus cher du fait de l'intervention supplémentaire de formateurs spécialisés.

Plus d'infos



[Voir le site](#)

S'inscrire et suivre les étapes de la formation



[Voir le site](#)

Découvrir les aides financières



[Voir le site](#)

• Réaliser une mission de volontariat : le service civique

Le Service Civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité.

Les missions durent entre 6 et 12 mois, et au moins 24h par semaine. Dès lors que j'ai **entre 16 et 25 ans, ou jusqu'à 30 ans si je suis en situation de handicap**, et que je suis de nationalité Française, ou ressortissant de l'espace économique européen, ou que j'ai un titre de séjour régulier en France, je peux m'engager... **pas besoin de diplôme, de formation ou d'expérience professionnelle. Peu importe que je sois étudiant ou que j'aie quitté l'école, que je sois entrepreneur ou demandeur d'emploi, seul compte le fait que je sois motivé(e) à mettre toutes mes compétences personnelles au service de tous.**

La différence principale avec une activité qui relèverait du code du travail, comme un stage ou un emploi, c'est que je ne suis pas dans un rapport d'employé à chef avec mon organisme d'accueil mais dans une relation de coopération.

Les missions sont très diversifiées et peuvent être liées à dix domaines d'interventions : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport, citoyenneté européenne.

Chaque mois, pendant ma mission de Service Civique, je reçois une indemnité de 504,98 euros de l'État (via ce qu'on appelle l'Agence de Services et de Paiement). Mon organisme complète cette indemnité à hauteur de 114,85 euros minimum, pour couvrir mes frais de repas, de transports et, le cas échéant, d'hébergement. Au total, cela représente **619,83 euros minimum par mois**. Et je ne paye pas d'impôt sur le revenu dessus !

Durant ma mission de service civique, je bénéficie d'une formation civique et citoyenne, je passe mon diplôme du PSC et je bénéficie d'un accompagnement personnalisé à mon projet d'avenir par un tuteur.



[Voir le site](#)

• Choisir un dispositif de mobilité collective à l'étranger

- Des projets pour les mineurs et jusqu'à 30 ans.
- Par petits groupes ou jusqu'à 60 jeunes.
- De quelques semaines à plusieurs mois.
- Inclusion des jeunes éloignés des mobilités (physiquement, socialement...).

Les plus d'une mobilité :

- Un pas vers l'autonomie, l'indépendance.
- Une expérience valorisée dans le parcours scolaire.
- Protection des participants, accompagnement.
- Apprentissage non formel.
- Participation et implication.
- Pas de prérequis linguistiques obligatoire et soutien linguistique.
- Aides financières.

ERASMUS+

- **Un premier séjour court** [\(Voir le site\)](#)
16 à 60 jeunes / 13 à 30 ans / 5 à 21 jours
Activités entre au moins 2 pays différents
- **« S'engager dans la vie démocratique »** [\(Voir le site\)](#)
13 à 30 ans / 3 à 24 mois / Local, régional, national ou européen
Discussions entre jeunes et décideurs

Le Corps Européen de Solidarité (CES)

- **« Aider une communauté » avec le volontariat CES** [\(Voir le site\)](#)
À partir de 5 jeunes / 2 semaines à 2 mois
2 pays différents en collaboration
- **« Relever des défis » avec les projets de solidarité CES** [\(Voir le site\)](#)
Au moins 5 jeunes / 18 à 30 ans / 2 à 12 mois

FONJEP

- **« Agir entre jeunes avec JSI / VVVSJ »** [\(Voir le site\)](#)
4 à 16 jeunes / 15 à 25 ans / 15 jours minimum
Binôme avec un groupe de jeunes d'un pays étranger

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

- **Des échanges franco-allemands avec les rencontres de jeunes** [\(Voir le site\)](#)
4 à 21 jours / 3 à 30 ans / Possibilité d'un 3^{ème} pays
Une rencontre dans chaque pays

Les Chèques-Vacances

- **« Majeur et vacancier » avec le Départ 1825.com** [\(Voir le site\)](#)
Aide au départ en vacances France ou Europe
- **« Sortir du quotidien » avec « Explore l'Europe »** [\(Voir le site\)](#)
6 jeunes maximum / 16 à 25 ans / Jeunes des QPV
France ou Europe

Cotravoux

- **« Un projet solidaire » avec les chantiers de jeunes bénévoles à l'international de Cotravoux** [\(Voir le site\)](#)
A partir de 14 ans / 2 ou 3 semaines pendant les vacances
Chantiers dans le monde entier



CHOISIR LA PROFESSIONNALISATION VERS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

• Les diplômes délivrés par les ministères chargés de la jeunesse et des sports

Les diplômes délivrés par les ministères chargés de la jeunesse et des sports sont des diplômes professionnels enregistrés au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) du niveau 3 jusqu'au niveau 6. Ils peuvent être obtenus par la voie de la formation professionnelle, de la formation initiale dont l'apprentissage, de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par équivalence.

→ *Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS)*

Devenir animateur d'activités et de vie quotidienne

Le CPJEPS représente une voie d'entrée dans le secteur de l'animation. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines des activités physiques, socio-éducatives ou culturelles. En plus d'offrir une formation adaptée, il permet l'accès aux diplômes de niveaux supérieurs. Ce diplôme est classé au niveau 3 (niveau BEP - CAP). La formation est accessible à partir de 16 ans (voire 15 ans

en apprentissage sous certaines conditions). Il faut obligatoirement être titulaire d'une attestation PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) ou équivalent.

→ *Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)*

Il atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.

Le cursus de formation est basé sur le principe de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise (où les situations pratiques d'apprentissage sont sous la responsabilité d'un tuteur).

Plusieurs qualifications complémentaires peuvent être associées à un BPJEPS et ainsi élargir les prérogatives des diplômés.

Ce diplôme est classé au niveau 4 (niveau baccalauréat).

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés (association, club sportif, entreprise, collectivité

territoriale, établissement accueillant des personnes âgées...).

Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées...

→ **Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)**

Il atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de coordonnateur ou d'entraîneur dans le champ de la mention obtenue.

Ce diplôme est classé au niveau 5 (niveau Bac + 2).

Le DEJEPS est délivré au titre d'une « spécialité » relative au « perfectionnement sportif » ou à l'« animation socio-éducative ou culturelle », et d'une « mention » relative à un champ d'activités.

→ **Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS)**

Il atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de directeur de projet, de directeur de structure ou de directeur sportif dans le champ de la mention obtenue.

Ce diplôme est classé au niveau 6 (niveau Bac + 3).

Le DESJEPS est délivré au titre d'une « spécialité » relative à la « performance sportive » ou à l'« animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive », et d'une « mention » relative à un champ d'activités.

→ Toute la réglementation de ces diplômes se trouve sur le site du ministère chargé des Sports : www.sports.gouv.fr



ATTENTION

La profession d'éducateur sportif est une profession réglementée soumise à différentes obligations et formalités précisées par le Code du sport. Tout éducateur sportif désirant enseigner, animer, encadrer ou entraîner une activité physique ou sportive (APS) contre rémunération, doit obligatoirement se déclarer auprès du SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) de son lieu d'exercice.

Cette déclaration conduit, lorsque l'ensemble des conditions nécessaires sont réunies, à la délivrance d'une carte professionnelle.

La délivrance d'une carte pro d'éducateur sportif est soumise à la vérification de l'honorabilité de la personne. Certaines condamnations figurant au casier judiciaire (B2) peuvent ainsi être bloquantes pour passer son diplôme et pour encadrer une activité sportive.

• **Parcoursup**

Depuis plusieurs années, certaines formations BPJEPS et DEJEPS aux métiers du sport ou de l'animation sont accessibles aux élèves de terminale ou aux étudiants en réorientation via Parcoursup. Ces formations BP et DEJEPS sont proposées sous statut étudiant ou par la voie de l'apprentissage.

Le sport est plus que jamais un secteur dans lequel tout un chacun peut se projeter avec sérieux. Ils insèrent rapidement et durablement vers le monde du travail. 13 000 diplômés par an d'un BJEPS, DEJEPS ou DESJEPS, 83% des diplômés sont en emploi 3 ans après et 68% des emplois sont à durée indéterminée.

• **Le « bac pro sport »**

Dans certaines spécialités de bac professionnel, les lycéens ont accès à l'UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

L'objectif : permettre l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études en lien avec son bac pro mais également en lien avec les activités sportives.

L'UF2S s'adresse aux élèves qui ont une appétence pour le sport et souhaitent acquérir une première spécialisation dans le secteur. Elle est proposée dans près d'une dizaine de spécialités de bac professionnel, à partir de la classe de 2^{de} ou de 1^{re} selon les spécialités :

- accompagnement, soins et services à la personne ;
- animation enfance et personnes âgées ;
- assistance à la gestion des organisations et de leurs activités ;
- cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ;
- installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ;
- métiers de la logistique ;
- maintenance et efficacité énergétique ;
- métiers de l'accueil ;
- métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
- métiers de la sécurité ;
- métiers du froid et des énergies renouvelables ;
- organisation de transport de marchandises ;
- métiers du commerce et de la vente (option animation et gestion de l'espace commercial ; option prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale).

L'enseignement s'organise autour de deux axes principaux : la prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice et la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'animation.

[En savoir plus](#)



• **Découvrir la plateforme « destination métiers »**

Le réseau normand d'exploration des métiers pour s'informer sur les métiers en retrouvant des fiches descriptives pour chaque métier. La plateforme « destination métiers » c'est : 1900 entreprises engagées, 20258 ambassadeurs métiers, 332 ambassadeurs formation et 1893 stages proposés.



[Découvrir la plateforme](#)



[Retrouver l'actualité des métiers du sport, des loisirs et de l'animation](#)

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Calvados
(DSDEN 14)

2 Place de l'Europe
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR